



Security and Aerospace Actors for the Future of Earth

Comment devenir adhérent ?

Les adhérents de SAFE Cluster sont des **personnes morales** qui participent à la vie du pôle et à ses activités.

Pour devenir adhérent, l'organisme doit remplir le formulaire en ligne suivant <http://www.safecluster.com/formulaire-des-adherents-safe-cluster/>, dont les éléments seront **soumis au vote du Bureau Exécutif**.

Une fois la demande acceptée, l'adhérent s'engage à signer la **charte de l'adhérent** et à régler une **cotisation annuelle**. Pour les entreprises, le montant de la cotisation de la première année est supérieur à celui du renouvellement d'adhésion car un temps d'échange personnalisé est proposé pour comprendre les besoins et projets du nouvel adhérent.

Barème des cotisations 2019

Le montant de la cotisation est forfaitaire, basée sur le nombre de personnels de la structure adhérente. Le paiement de la cotisation annuelle est une condition d'accès aux services du Pôle.

| Grille de cotisations 2019 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Entité - Effectif national | Montant TTC 1 ^{ère} année | Montant TTC Renouvellement |
| TPE < 10 personnes | 660 € | 300 € |
| PME 10 à 100 personnes | 1 440 € | 900 € |
| PME 101 à 250 personnes | 2 640 € | 1 800 € |
| ETI 251 à 1000 personnes | 4 200€ | 3 000 € |
| Grande Entreprise / Groupe >1000 personnes | 9 000€ | 6 000 € |
| Académique (Organisme de recherche et de formation : universités, EPIC, EPST, EPA, etc...) | 2 160 € | |
| Partenaires économiques et territoriaux (Organismes consulaires, Technopoles, réseau professionnel, banques, assureurs, etc...) | 1 080 € | |
| Utilisateurs finaux (Services de l'Etat, collectivités, utilisateurs finaux des solutions ou services développés par le réseau de SAFE Cluster) | 1 800 € | 1 080 € |

***Dérogations (uniquement pour une nouvelle adhésion – montant « 1^{ère} année »):**

- A partir du 1^{er} Octobre: 25% de réduction sur la cotisation « 1^{ère} année » des TPE/PME.

- Entreprise de moins d'1 an d'existence : 50% de réduction sur la cotisation « 1^{ère} année ».